

**REPORT DE LA DATE LIMITE DE PRODUCTION DE LA DÉCLARATION DE LA TAXE  
SUR L'HÉBERGEMENT ET DU VERSEMENT S'Y RATTACHANT**

Le régime de la taxe sur l'hébergement prévoit qu'une personne inscrite au fichier de cette taxe doit, à l'égard de toute unité d'hébergement louée dans un établissement d'hébergement situé dans une région touristique participante, percevoir ou prépercevoir la taxe applicable, en rendre compte et la verser aux autorités fiscales selon les modalités actuelles du régime.

Ainsi, une personne tenue de percevoir ou de prépercevoir la taxe sur l'hébergement doit produire une déclaration visant à rendre compte des sommes perçues ou préperçues et les verser au plus tard le dernier jour du mois suivant la fin du trimestre civil au cours duquel elles ont été perçues ou préperçues. Pour le premier trimestre civil de l'année 2020, la personne ainsi tenue de percevoir ou de prépercevoir la taxe doit donc produire sa déclaration et effectuer le versement s'y rattachant au plus tard le 30 avril 2020.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, le présent bulletin d'information rend publique une mesure visant à reporter, au 31 juillet 2020, la date limite de production de la déclaration de la taxe sur l'hébergement qui aurait autrement dû être produite au plus tard le 30 avril 2020, ainsi que du versement s'y rattachant.

Par conséquent, au terme de l'application de cette mesure, les personnes inscrites devront généralement produire deux déclarations au plus tard le 31 juillet 2020, à savoir une déclaration visant le premier trimestre civil de l'année 2020 et une autre visant le second trimestre civil de cette année.

Pour toute information concernant le sujet traité dans ce bulletin d'information, les personnes intéressées peuvent s'adresser à Revenu Québec, au service à la clientèle des entreprises, aux numéros suivants :

Région de Québec : 418 659-4692

Région de Montréal : 514 873-4692

Ailleurs au Canada ou aux États-Unis : 1 800 567-4692 (sans frais).

Les versions française et anglaise du présent bulletin sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).